

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

7 octobre 2020

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

1- Nous avons été informés que l’employeur contacte des employés pour des rencontres de rendement… tandis qu’ils sont mis à pied. Sachez qu’étant non considérés au travail (et sans rémunération), vous n’êtes pas tenus d’assister à de telles rencontres. À moins de recevoir un appel téléphonique pour travailler (environ une quinzaine d’employés à l’unité générale sont requis au travail puisqu’ils accomplissent des tâches essentielles à l’entretien physique des lieux), votre temps libre vous appartient.  Le lien d’emploi avec la SCQ est maintenu, mais contrairement à la première fermeture du casino, vous êtes forcés de recevoir des prestations d’assurance-emploi ou de travailler ailleurs, ce qui ne vous oblige plus à demeurer disponibles pour l’employeur.

2- Comme à l’accoutumée, toutes questions concernant bonus, relevé de paie, changement d’adresse, congé particulier, etc. doivent être envoyées à l’employeur (en mettant si vous le désirez le syndicat en copie) à l’adresse suivante : **InfoCOVID19@loto-quebec.com**

3- Tel qu’indiqué dans les derniers tracts, nous continuons de répondre à vos questions malgré que nous soyons nous aussi au chômage, en recherche d’emploi ou occupés à travailler ailleurs. Par contre, nous ne pourrons répondre qu’aux questions envoyées à l’adresse courriel du syndicat (**sescq.unitegenerale@videotron.ca**) et au numéro de téléphone du local (**514-395-2299**). Prenez note qu’il se peut qu’il y ait un léger délai pour le temps de réponse.

Enfin, nous prévoyons sortir un tract au moins 1 fois par semaine (vers le mercredi), pour vous tenir informés.

Solidarité,

**Votre comité exécutif**